

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 24 septembre 2021

Par suite d'une convocation en date du 20 septembre 2021, affichée le 20 septembre 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 00, sous la présidence de Jean MICHEL.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jérôme MIART, Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Marie-Pierre MIGNON, Gérald MABILE, Xavier CULEUX.
présents	8	
votants	11	Absents excusés : Jérôme LAINE qui donne pouvoir à Xavier CULEUX, Michel BACARISSE qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Grégoire MAZZINI qui donne pouvoir à Philippe LEVEAUX.
Délibération n°	22/2021	Secrétaire de séance : Marie-Pierre MIGNON.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE ET REFECTION DE LA FACADE DE LA MAIRIE (même bâtiment).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 18/2021 par laquelle les membres du conseil à 8 voix pour et 3 abstentions, se déclaraient favorables au principe d'agrandissement de la salle de la mairie et attendaient des pièces et chiffrages complémentaires. La présentation du projet et le chiffrage estimatif ont été présentés aux membres du conseil municipal. Il informe le conseil municipal qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental pour les travaux d'agrandissement de la salle communal et du ravalement de façade de la mairie. Le montant estimatifs des travaux HT, s'élèvent à 416 472.27 € (394 940 € HT pour l'agrandissement de la salle et 21 537.27 € HT pour le ravalement de façade) dont des frais estimatifs de prestation de services (MO, SPS, contrôleur technique, étude thermique). Une demande auprès du Grand Reims au titre du fonds de soutien aux investissements communaux a également été déposée pour ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 9 voix pour et deux contres, DECIDE d'adopter et d'**engager** le projet avec un démarrage de l'opération prévu en 2022, **AUTORISE** le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Jean MICHEL

